Attestation de décès à remplir par le médecin

Certificat établissant la cause du décès, destiné au médecin-conseil de la compagnie d'assurance en exécution de l'article 61 de la loi relative aux assurances.

À remplir et à renvoyer au médecin-conseil d'AG Insurance (voir page précédente).

Coordonnées du défunt/de la défunte :

Nom : ..... Prénom : .....

Votre adresse : ..... n° : ..... Bte : .....

Code postal : ..... Localité : .....

Date du naissance : ...../...../.....

Date du décès : ...../...../..... Heure : ..... Lieu : .....

Coordonnées du médecin :

Nom : ..... Votre adresse : .....

☐ Je suis le médecin traitant du défunt/de la défunte

- ☐ Oui, depuis ...../...../.....
- ☐ Non

☐ J'étais le médecin lors de la dernière maladie

☐ Je suis le médecin qui a constaté le décès

VIVAY est une marque commerciale d'AG Insurance (www.vivay.be).

AG Insurance SA – Bd Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles – RPR Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be – Tel. +32(0)2 664 81 11 Entreprise belge d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Tous les contrats d'assurance sont soumis au droit belge. DR0003F – 05/10/2018 4/4

Causes du décès[1]

☐ **Décès suite à une maladie :**

Maladie, affection qui a causé le décès : .....

Cause de la maladie ou de l'affection : .....

Cause(s)[2] associée(s) : .....

Avez-vous déjà traité le défunt dans le cadre de cette maladie/affection ?

☐ Oui

Date de la première consultation relative à cette maladie/affection : ...../...../.....

Date du diagnostic (communiqué au patient) : ...../...../.....

Durée totale de la maladie/affection[3] : .....

Cause(s) originelle(s)[4] : .....

☐ Non

☐ **Décès suite à un accident :**

☐ Accident privé

☐ Accident de la circulation

☐ Accident de travail

☐ Autre :

Date du décès : ...../...../.....

☐ **Décès suite à un accident :**

☐ Meurtre

☐ Suicide

Date du fait intentionnel : ...../...../.....

Date :	**Signature :**	**Cachet du médecin :**
...../...../.....	.....	.....

VIVAY est une marque commerciale d'AG Insurance (www.vivay.be).
AG Insurance SA – Bd Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles – RPR Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be – Tel. +32(0)2 664 81 11 Entreprise belge d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Tous les contrats d'assurance sont soumis au droit belge. DR0003F – 05/10/2018 4/4

[1] Il ne s'agit pas du mode de décès comme un arrêt cardiaque ou une syncope, etc. mais bien de la maladie, du traumatisme ou de la complication qui a causé le décès. Veuillez mentionner une cause par ligne.

[2] Toutes les situations morbides importantes qui ont conduit à jouer un rôle important dans le décès

[3] Estimation de l'intervalle de temps entre le début de la maladie/affection et le décès (précisez si nécessaire en minutes, heures, semaines et mois).

[4] Maladie, état morbide ou traumatisme à la base de l'interaction qui a mené à la cause immédiate du décès.

VIVAY est une marque commerciale d'AG Insurance (www.vivay.be).

AG Insurance SA – Bd Emile Jacqmain 53, 1000 Bruxelles – RPR Bruxelles – TVA BE 0404.494.849 – www.aginsurance.be – Tel. +32(0)2 664 81 11 Entreprise belge d'assurance agréée sous code 0079, sous le contrôle de la Banque nationale de Belgique, Bd de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Tous les contrats d'assurance sont soumis au droit belge. DR0003F – 05/10/2018 4/4